Monsieur le *Maire (Président)* fait part aux membres du conseil *municipal (communautaire, syndical, etc)* que le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Savoie propose une prestation « Paies à façon », dont l’objet est d’assurer, pour le compte des collectivités qui le souhaitent, le traitement informatisé des rémunérations.

L’objectif de cette mission facultative est de proposer l’élaboration des paies en fonction des éléments transmis par les collectivités dont les étapes principales sont :

* confection des paies des élus et des agents, quel que soit leur statut ;
* transmission des bulletins de salaire, des états liquidatifs récapitulatif par catégorie de personnel, des états des charges diverses, des états récapitulatifs de fin d’année ;
* préparation du mandatement de la paie : envoi des fichiers des virements et du mandatement,
* envoi des données sociales DSN via le portail Net entreprises.

Cette mission « Paies à façon » présente de nombreux avantages : suivi de la réglementation en vigueur et application des nouveaux textes dès leur parution, confection des salaires et des états nécessaires, gestion des déclarations sociales et recentrage de la fonction RH de la collectivité vers des missions de management et d’organisation des services.

Le *Maire (Président)* précise que cette prestation est actuellement assurée moyennant une participation de 12 euros par mois et par bulletin ; le premier mois de paie étant facturé à 22 euros par mois et par bulletin (ce qui inclut le paramétrage du logiciel de paie, la saisie de tous les éléments personnels et de carrière des agents rémunérés).

Eu égard à l’importance et à la complexité des questions touchant aux rémunérations, il est proposé à l’assemblée délibérante de solliciter le CDG74 pour cette prestation et d’autoriser à cette fin le *Maire (Président)* à conclure la convention correspondante dont le texte est soumis aux conseillers. Le détail des prestations réalisées est joint à la dite convention.

L’assemblée délibérante,

Sur le rapport de l’autorité territoriale, après en avoir délibéré,

Et à *la majorité (ou à l’unanimité)* de ses membres présents ou représentés,

Décide

* d’adhérer au service « Paies à façon » du CDG74 à compter du 1er janvier 2025 ;
* d’autoriser Monsieur le *Maire (Président)* à signer la convention correspondante avec le CDG74 annexée à la présente délibération ;
* de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.